



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS

Liberté  
Égalité  
Fraternité



MINISTÈRE  
DE LA CULTURE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

*Les Ministres*

*Paris, le 13 JUIL. 2020*

#### **Note à l'attention de**

Mesdames et messieurs les recteurs d'académie  
Mesdames et messieurs les directeurs régionaux des affaires culturelles  
*s/c de Mesdames et messieurs les préfets de région*

#### **Objet : 4<sup>ème</sup> édition de la « Rentrée en musique » - Septembre 2020**

Action phare du « Plan chorale », la Rentrée en musique est un événement fédérateur désormais inscrit dans nos rendez-vous de septembre. Nous espérons que cette 4<sup>ème</sup> édition pourra marquer la rentrée scolaire dans un esprit de partage et de joie retrouvés.

Le contexte de cette prochaine rentrée sera forcément particulier. Les semaines de confinement ont rendu difficiles et souvent impossibles la pratique du chant choral et l'aboutissement de projets musicaux. Plus que jamais cette année, la musique doit pouvoir résonner dans chaque école, collège et lycée le jour de la rentrée scolaire, mardi 1<sup>er</sup> septembre 2020, à l'occasion de l'accueil des élèves.

Cependant, afin de permettre aux élèves, professeurs et partenaires de participer en nombre et de s'y préparer au mieux, la Rentrée en musique pourra s'appliquer exceptionnellement jusqu'au 11 septembre 2020.

Si les conditions sanitaires le permettent, les chorales, ensembles et orchestres des écoles maternelles et primaires, des collèges ou des lycées seront invités à y participer en présentiel. La distance radiale entre chaque élève choriste devra être de deux mètres, en ligne de préférence ou en organisant un décalage. Le port du masque n'est pas obligatoire.

Tous celles et ceux qui vivent l'École au quotidien pourront également être présents : élèves, parents, artistes, associations, collectivités territoriales.

A défaut, nous vous engagerons à imaginer des formes inédites visant à assurer la présence de la musique et la valorisation des travaux antérieurs des élèves.

La présence d'un parrain ou d'une marraine artiste à l'occasion d'un événement musical, notamment en réseau d'éducation prioritaire, est encouragée, de même que les partenariats avec les structures artistiques et culturelles. Dans ce cadre partenarial, il sera souhaitable que deux ou trois événements d'ampleur rayonnent sur chaque territoire.

Lors de cet événement, le travail d'accompagnement des équipes pédagogiques par vos services a été remarquable pour chaque édition. Cette année encore, nous savons pouvoir compter sur votre engagement pour faire en sorte que la pratique musicale, dont le Plan chorale est une déclinaison majeure, continue à jouer pleinement son rôle éducatif, social et artistique auprès de nos élèves.

Aussi, nous tenons à vous remercier pour votre mobilisation sur cette opération laquelle constituera le point d'entrée d'une année où les arts et la culture, plus encore qu'auparavant, devront être au cœur de la vie des élèves.



Jean-Michel BLANQUER



Roselyne BACHELOT